



Journal du Parc naturel



Edition VII
SEPT 14

**JEU
CONCOURS
P9**



**Un plan de
gestion
Pour Qui ?
Pourquoi ?**



P'tit Coq :
Qu'est-ce qu'un
Parc naturel ?

SOMMAIRE

EDITO

ÇA BOUGE DANS LE PARC P 3 & 4

- À la Sainte Catherine, tout bois prend racine
- Une exposition ensorcelante se termine
- Une ambiance conviviale lors de la fête de la Maison du Parc 2014
- Valorisez les fruits de votre jardin !
- Les champignons en fête !
- Marché de Noël INDOOR au cœur du Parc naturel

DOSSIER P 5, 6 & 7

- Plan de gestion sous la loupe

LE P'TIT COQ P 8 & 9

- Un Parc naturel, c'est quoi ?

ZOOM SUR UN VILLAGE P 10 & 11

- Zoom sur le village de Xhoffraix
- Un paysage, c'est quoi ?



Ensemble, construisons le plan de gestion 2015-2025 du Parc naturel.

Profitant d'un creux entre deux vagues de projets européens, notre équipe scientifique s'attelle, depuis le début de l'année, à la réalisation du plan de gestion décennal prévu par le décret de 2008.

Notre équipe est composée de scientifiques expérimentés, largement issus du territoire du Parc, qu'ils connaissent bien, pour y avoir déjà mené des projets avec succès. Actuellement, elle rédige un état des lieux actualisé, qui servira de point de départ pour un dialogue avec les communes, les associations et les habitants, au sein de groupes de travail thématiques.

Ce sera le début d'une longue procédure de définition de propositions d'actions prioritaires, qui, à leur tour, seront soumises à une large consultation en début d'année 2015

Ce dialogue est essentiel, pour valider ou amender, améliorer ou enrichir le document, mais surtout, pour qu'il soit le reflet de la sensibilité et des attentes des habitants du Parc.

Intéressés ? Faites-vous déjà connaître par téléphone, par mail, par courrier ou encore via notre facebook.

Fabienne NYSSSEN
Directrice

Julien MESTREZ
Président



DIRECTION - Fabienne Nyssen | fabienne.nyssen@botrange.be
 ADJOINT EXÉCUTIF - Jean-Michel Despontin | jean-michel.despontin@botrange.be
 SERVICE SCIENTIFIQUE - Maïté Loute | maite.loute@botrange.be
 SERVICE PÉDAGOGIQUE - Carine Taffein | carine.taffein@botrange.be
 SERVICE COMMUNICATION - Adeline Godfirnon | adeline.godfirnon@botrange.be
 SERVICE TECHNIQUE - Jean-Luc Lerho | jean-luc.lerho@botrange.be
 ACCUEIL - 080/44.03.00 | info@botrange.be

Ça bouge dans le Parc !



« A la Sainte Catherine, tout bois prend racine »

CE 22 NOVEMBRE 2014, LA MAISON DU PARC VOUS INVITE À SA JOURNÉE DE L'ARBRE.

Comme chaque année, arbres et arbustes seront distribués gratuitement, dans le but de favoriser la plantation d'essences indigènes et appropriées à la région. Cinq hêtres et un spécimen de chacune des autres espèces (au choix) vous seront offerts de 11h jusqu'à l'épuisement du stock (maximum 16h). Lors de la distribution, il sera également possible de passer une commande plus importante et ainsi de bénéficier de prix avantageux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Philippe LASCHET, chargé de mission au Parc naturel (080/44.03.00).



Retrouvez la liste des arbres sur notre site web

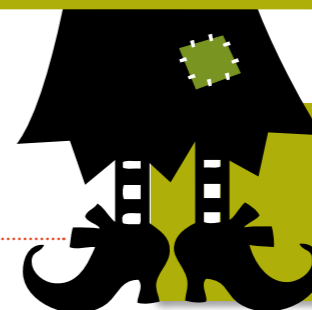
Journée de l'arbre 2013 à la Maison du Parc

Le saviez-vous ?

La Région wallonne vous offre une aide financière pour la plantation et l'entretien de haies vives, vergers et alignements d'arbres. Vous trouverez toutes les informations ainsi que les conditions sur www.environnement.wallonie.be dans l'onglet nature et forêt.

Attention au respect de la législation !

Si vous désirez abattre ou tailler un arbre ou un arbuste sur votre terrain, il est préférable de contacter le service Urbanisme de votre commune. En effet, certains arbres sont considérés comme remarquables et sont protégés.



Une Exposition ensorcelante se termine



L'exposition « Plantes médicinales et remèdes de sorcière » touche à sa fin. Les grimoires se referment, les décors s'effacent mais les souvenirs restent.

Youri, canadien de 11 ans, nous raconte sa journée à l'atelier des apprentis sorciers. Une aventure qu'il a vécue cet été à la Maison du Parc.

Alors Youri, parle nous d'abord un peu de toi !

Bien, je suis canadien. Je suis en vacance chez mes cousines, Adélie et Cyriane. Elles habitent dans le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel sur la commune de Jalhay.

Waw le Canada, ça fait un long trajet ça ! Et vous êtes venus tous ensemble apprendre à devenir de grands sorciers ! Mais dis-moi comment devient-on un vrai sorcier ?

D'abord il faut mettre son chapeau ! Carine et Chantal, les animatrices, nous en ont mis un sur la tête puis nous ont expliqué que tous les sorciers et les sorcières avaient un grimoire dans lequel ils mettent toutes leurs recettes de potions magiques. Alors nous avons fabriqué notre grimoire, un grand, avec du tissu, des rubans, des fleurs... Mais on n'avait pas encore de recette dedans...

Et tu en as maintenant des recettes dans ton grimoire ?

Oui. Il y avait une grande table avec plein de choses dessus. Des petits pots, de la cannelle, des livres... et quatre recettes.

Tu en as fait une ?

Oui, on est d'abord allé dans le jardin des plantes médicinales et Carine et Chantal nous ont montré les plantes qu'il y avait dedans et celles que nous devions cueillir pour faire les potions. Moi j'ai pris du Millepertuis pour faire de l'huile contre les brûlures.

Tu peux nous expliquer la recette de cette huile ?

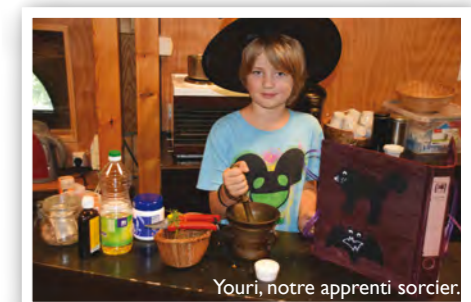
Heu... oui ! On doit prendre un petit pot et mettre les fleurs de Millepertuis dedans (1/3 du pot) puis on ajoute l'huile.

On peut en mettre tout de suite sur une brûlure ?

Non, il faut laisser macérer 1 semaine au soleil avant de pouvoir s'en servir.

Te voilà un vrai sorcier guérisseur alors aujourd'hui !

Merci Youri d'avoir partagé ta journée avec nous et bon séjour en Belgique.



Youri, notre apprenti sorcier.

Une ambiance conviviale lors de la fête de la Maison du Parc 2014

Des animations pour petits et grands, des démonstrations de savoir-faire impressionnantes, un soleil magnifique, un public présent, une ambiance conviviale, tels étaient les ingrédients qui ont fait le succès de l'édition 2014 de la fête de la Maison du Parc.

Un tout grand merci aux exposants, aux artisans, aux animateurs et aux visiteurs ! On vous donne déjà rendez-vous l'année prochaine !

Visualisez les photos sur www.botrange.be



WWW.BOTRANGE.BE



Valorisez les fruits de votre jardin !

Vous représentez une école, une association, un particulier, vous avez au minimum 50kg de pommes, de poires ou de coings et vous voudriez en faire du jus ?

L'ASBL « DIE RAUPE » SERA PRÉSENTE LE **MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE** À LA MAISON DU PARC POUR UNE JOURNÉE « **PRESSAGE DE POMMES** ».

10kg de pommes
=
6l de jus

Le pressage de 50kg
de fruits dure environ
1/4 d'heure

La matinée sera réservée aux écoles. L'après-midi sera ouvert à tous.

Une fois les pommes pressées, le jus sera conditionné en cubitainer de 3 ou 5l

pour un coût de 4,6€ et de 6,2€. Vous trouverez une information complète sur notre site web.

Afin d'assurer l'organisation de la journée, **nous vous demandons de vous inscrire** auprès de l'ASBL « Die Raupe » au 087/76.36.56 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : info@raupe.be.

LES CHAMPIGNONS EN FÊTE !

Les 4 & 5 octobre prochains, la Maison du Parc fera la part belle aux champignons.

Durant tout le week-end, vous découvrirez une **impressionnante collection d'une centaine de champignons** fraîchement récoltés dans la région par les membres du Service pédagogique du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel et du Cercle mycologique de Tribomont. Des « passionnés du mycélium » qui resteront à votre disposition toute la durée de l'exposition pour partager leurs connaissances avec vous.

Pour compléter cette exposition sur le terrain, des **promenades guidées** sur le thème des champignons vous seront proposées en français, allemand et néerlandais. Deux départs sont prévus, à 14h et à 17h. Une façon vivante de faire la connaissance de ces messieurs-au-chapeau, les uns aussi dangereux que les autres sont délicieux !



DES TOASTS GRILLÉS AUX CHAMPIGNONS SERONT À LA CARTE DE LA BRASSERIE DE LA MAISON DU PARC. UN RÉGAL POUR VOS PAPILLES !



MARCHÉ DE NOËL INDOOR au cœur du Parc naturel

Du 29 novembre au 28 décembre, les artisans du Parc naturel prendront place à la Maison du parc pour le traditionnel « **Marché de Noël Indoor** ».

Venez découvrir leurs créations : travail du bois, bijoux, tannerie, peinture à huile et encore beaucoup d'autres dans l'ambiance chaleureuse et conviviale de Noël ! Cette année, un espace intérieur sera consacré aux **produits de bouche de l'Eifel**.

Un **programme varié d'animations pour petits et grands** vous sera proposé chaque week-end, avec la venue du grand **Saint-Nicolas, le 6 décembre**.

Dés octobre, vous trouverez le programme complet sur notre site web.

PLAN DE GESTION sous la loupe

Au fait, un Parc naturel, qu'est-ce que c'est ?

Le concept de « Parc naturel » reste encore flou pour de nombreuses personnes et est souvent assimilé de façon erronée à celui de réserve naturelle. En réalité, ces deux concepts sont tout-à-fait différents.

Les réserves naturelles sont des territoires inhabités destinés entièrement à la conservation de la nature, c'est à dire à la protection des espèces animales et végétales qui s'y trouvent. Aucune activité humaine, mis à part les travaux d'entretien (fauchage, pâturage,...) ne peut y être entreprise.

Contrairement aux réserves naturelles, un Parc naturel n'a pas pour seule vocation la protection de la nature. C'est aussi un territoire où les gens vivent et travaillent. Ils ont été créés pour préserver et

mettre en valeur des territoires ruraux habités. Selon la définition légale, tirée du décret wallon sur les parcs naturels, « un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. »

Autrement dit, dans le périmètre d'un Parc naturel, il y a de la nature et des réserves naturelles, mais aussi des routes, des villages, des agriculteurs, des industries... Toute une activité économique et sociale qui doit être soutenue par le Parc naturel.

Les missions d'un parc naturel peuvent être résumées de la manière suivante :

- ♦ Assurer la protection, la gestion et la valorisation du **patrioine naturel et paysager** ;
- ♦ Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du **développement durable** ;
- ♦ Encourager le développement durable en contribuant au **développement local, économique et social** ;
- ♦ Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du **public**.

Vivre dans un Parc naturel n'apporte pas de contraintes spécifiques, au contraire, le Parc naturel est au service de la population qui y vit. Sans mettre la nature sous cloche et avec les habitants des différentes communes, il a pour objectif le développement le plus harmonieux possible du territoire sans freiner le développement économique. Un Parc naturel est un outil supra-communal de développement durable.

La naissance du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

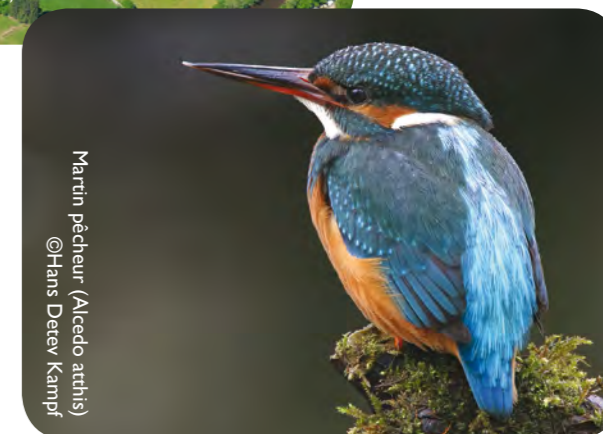
Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel est le plus ancien Parc naturel wallon et fut créé le 18 janvier 1971 à l'initiative de la Province de Liège. Dans cette foulée, les gouvernements du Royaume de Belgique et des Bundesländer de Rhénanie-Palatinat et de Rhénanie-du-Nord-Westphalie d'Allemagne ont conclu, le 3 février 1971 à Gemünd, un accord sur la création d'un parc naturel transfrontalier germano-belge : le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.

En Belgique, la reconnaissance officielle du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel belge est intervenue le 31 mai 1978. Un arrêté ministériel a approuvé le projet du Parc en vertu de la Loi sur la Conservation de la Nature. Cependant, il a fallu attendre le 16 juillet 1985

pour obtenir le premier décret de la Région Wallonne fixant les missions des Parcs naturels et leur fonctionnement. Ce Décret a été revu en juillet 2008 afin d'élargir et de préciser les missions.



« un territoire à vocation multiple : habitation, agriculture, forêts, cours d'eau, ... »



Martin pêcheur (Alcedo atthis) ©Hans Derek Kampf

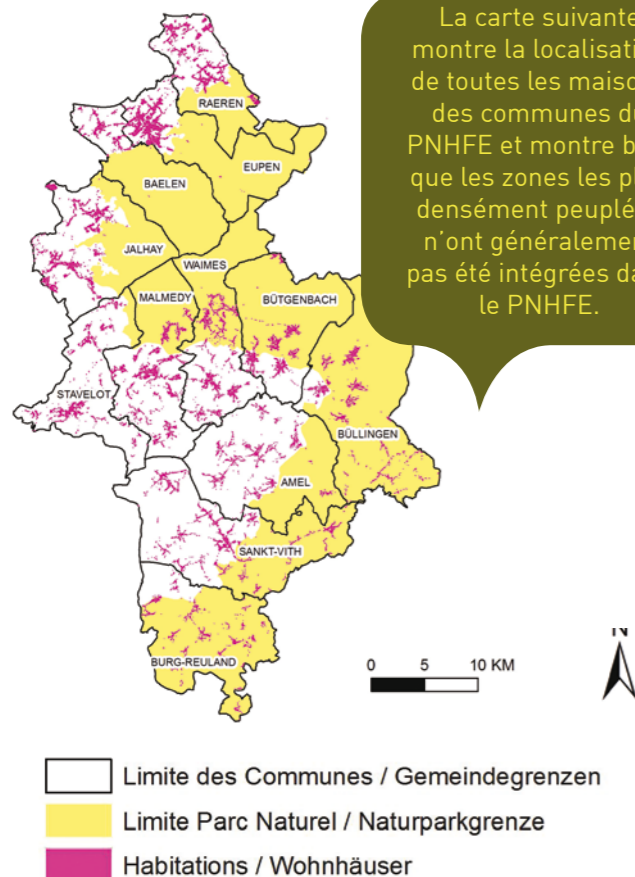


Les grandes caractéristiques du Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel

Le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel (PNHFE) est situé à l'est de la Belgique, en Province de Liège et borde l'Allemagne, ce qui explique son appartenance au Parc naturel transfrontalier germano-belge.

Il couvre une superficie totale de 73850 ha et s'étend sur 12 communes (du nord au sud) : Raeren, Eupen, Baelen, Jalhay, Stavelot, Malmedy, Waimes, Butgenbach, Bullange, Amblève, Saint-Vith, Burg-Reuland. Vu que les limites du Parc naturel ont été établies en fonction d'éléments naturels et paysagers et non en fonction des limites administratives, aucune commune n'est entièrement comprise dans le Parc naturel. De ce fait, les parties les plus urbanisées ont été exclues du Parc, ce qui représente une particularité par rapport aux autres Parcs naturels wallons, dont la plupart couvrent des entités communales entières.

Au total, vous êtes près de 17500 habitants dans le PNHFE, dont plus de 85 % sont issus des communes de Bullange, Burg-Reuland, Butgenbach, Waimes et Saint-Vith. Seules 2 communes ont plus de 50 % de leurs populations dans le parc : Burg-Reuland (91 %) et Bullange (78 %). La partie nord du PNHFE est quasiment inhabitée. La densité de population du PNHFE est de 23.7 habitants/km².



Comme son nom l'indique, le Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel s'articule autour de 2 grands éléments que sont les Hautes Fagnes au nord et l'Eifel au sud et offre une multitude de paysages (du nord au sud) : l'avant pays forestier des Hautes Fagnes avec L'Hertogenwald, le Plateau des Hautes Fagnes, la Haute Eifel et la Vallée de l'Our.

Sur le plan biologique, un grand nombre de sites du Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel sont d'un intérêt capital pour notre faune ou notre flore. Par exemple, le plateau des Hautes Fagnes héberge les plus grandes étendues de tourbières et de landes en Belgique. Elles offrent un habitat à de nombreuses espèces rares telles que le coq de bruyère (emblème du Parc naturel), le nacré de la canneberge (papillon) et l'aeschna subarctique (libellule). D'autres biotopes de grand intérêt se retrouvent dans la vallée de l'Our où les nombreuses zones humides ponctuent tout le bassin de prairies humides, tourbières basses... L'Our héberge également une des dernières populations de moules perlières de Belgique et cette vallée est également très appréciée par de nombreux animaux comme la cigogne noire, le martin-pêcheur, le nacré de la bistorte,...

Sur le plan de l'affectation du sol, 57 % de la surface du PNHFE est couverte de forêts dominées par les résineux, 24 % de la surface est consacrée à l'agriculture essentiellement axée sur l'élevage bovin pour la production de lait ou de viande, 12 % représentent des terres non productives d'un certain intérêt biologique et seul 7 % sont des surfaces liées à l'utilisation anthropique (routes, jardins, habitations,...).

Il serait impossible de présenter toutes les caractéristiques de notre Parc dans cette édition ; nous y reviendrons donc régulièrement dans nos éditions ultérieures.



24 % du territoire sont consacrés à l'agriculture

Un programme d'actions pour le territoire !

Depuis le début de cette année, l'équipe du Parc s'attèle au renouvellement de son plan de gestion. Travail laborieux et déterminant pour les prochaines années, il devrait voir le jour en janvier 2016. Actuellement en gestation au sein de la Maison du Parc, il sera progressivement nourri par les experts, acteurs locaux et habitants à travers un processus participatif.



Mais qu'est-ce qu'un plan de gestion ?

Un plan de gestion, c'est un **document obligatoire** pour tous les Parcs naturels, il planifie les projets qui seront développés dans les dix prochaines années. C'est un peu le programme d'actions du Parc, organisé **selon les grandes missions** des Parcs naturels.

Pour chacune des missions, le plan de gestion reprend les grands objectifs vers lesquels doit tendre le Parc naturel. Il contient également des indicateurs d'évaluation et les moyens financiers et humains identifiés pour atteindre les objectifs. En dehors des subventions annuelles récurrentes, les Parcs naturels doivent essayer de financer leurs actions via les programmes européens comme Interreg, LIFE, Leader et FEP. La réussite d'un plan de gestion dépend donc des moyens humains et financiers qui peuvent être trouvés.

Comment aboutir à un nouveau plan de gestion ?

En premier lieu, pour déterminer les priorités d'actions pour les 10 prochaines années, il est indispensable d'établir un **état des lieux** : collecter, rassembler et analyser les **données propres au territoire et aux thématiques spécifiques** (patrimoine naturel, paysages et aménagement du territoire, développement local ...).

Le service scientifique du Parc réalise actuellement ce travail. Durant l'automne, un comité qui sera constitué d'experts et des représentants des communes permettra de finaliser et d'avaliser ce diagnostic.

Avec vous !

Dans un deuxième temps, nous organiserons des **rencontres publiques** pour discuter du diagnostic et pour dégager ensemble les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui caractérisent le territoire du Parc naturel. Ces concertations permettront de **définir les objectifs de travail** et de **planifier les actions** à mettre en œuvre pour développer durablement le territoire du Parc.

Les premières rencontres débuteront en début d'année 2015 et s'étaleront jusqu'en été. Vu la grande taille de notre Parc, les réunions se dérouleront à plusieurs endroits en allemand et en français. Nous ne manquerons pas de vous informer des dates et des avancées du travail, via notamment le journal du Parc et notre site internet.

Un des atouts des Parcs naturels est de pouvoir créer des synergies entre les différents acteurs locaux pour résoudre des problématiques et répondre à des attentes spécifiques. C'est pourquoi, la concertation et la participation des forces vives du territoire constituent un élément incontournable à l'élaboration du plan de gestion et la clé de sa réussite !



La concertation et la participation des forces vives sont la clé de la réussite

Le P'tit Coq Un Parc naturel c'est quoi ?

Salut !
C'est moi, Fred,
le tétras-lyre



Me revoilà
cette fois-ci pour
te parler de ...
toi !

Sais-tu que tu as la
chance d'habiter dans
un Parc naturel ? Et, en
tant qu'habitant du parc,
tu reçois cette revue et
tu peux participer au
CONCOURS
de la page suivante.

Mais peut-être
te demandes-tu
ce que ça signifie
un parc naturel ?

D'abord, sache qu'il y a **9 parcs naturels** en Wallonie. Le nôtre s'appelle le **Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel** : comme tu le vois sur la carte en page 12, notre parc fait également partie d'un parc beaucoup plus grand, qui s'étend au-delà de la frontière, en Allemagne : le Parc naturel germano-belge Hautes Fagnes - Eifel (voir la carte). La partie qui se trouve en Allemagne s'appelle le Parc naturel Nordeifel. Le symbole de notre Parc, côté belge, c'est... moi !



La particularité d'un Parc naturel c'est d'être composé de **paysages remarquables, riches en plantes et animaux parfois rares et menacés de disparition**. Les communes qui se trouvent dans le Parc sont attentives à ce que les habitants puissent vivre et travailler dans le Parc tout en préservant sa nature et ses paysages. Un parc naturel encourage également un **tourisme respectueux de l'environnement** et fait le maximum pour mettre ses **producteurs sur le devant de la scène** !

Je te rappelle que de très bonnes choses sont cultivées et/ou fabriquées dans notre Parc naturel !

Dans le Parc germano-belge, on distingue différents types de paysages : l'avant-pays fagnard avec ses **grandes forêts** comme l'Hertogenwald, les Hautes Fagnes, la vallée de l'Our, l'Eifel **calcaire** et l'Eifel **volcanique**... et en tout **15 lacs de barrage**. Autant dire que les environs t'offrent des paysages très variés et des tas de possibilités d'excursions ou d'activités de loisirs (vélo, pédalo, parcours vita, ski...)

Parmi les paysages particuliers de notre Parc, certains sont protégés :

Il existe un Parc national : le parc national Eifel. Il est situé du côté allemand, à l'est de Montjoie (Monschau). Dans un Parc national, il n'y a pas d'activité humaine et la nature y est protégée. La devise de tous les Parcs nationaux du monde est : « laisser faire la nature ».

Si tu veux aller dans le Parc national, des promenades sont régulièrement organisées et accompagnées par un garde moniteur ou guide forestier appelé « **ranger** ».



Dans notre Parc naturel on trouve aussi des réserves naturelles qui ont pour fonction de maintenir ou recréer un paysage tel qu'on voudrait le conserver. C'est pourquoi, on y effectue des travaux, soit avec des machines, soit - comme dans le passé - avec des moutons ou des vaches qui pâturent par exemple.

La réserve naturelle des Hautes Fagnes est une des plus anciennes et des plus grandes réserves naturelles de Belgique. Elle est formée de **tourbières** et de **landes** et elle a pour symbole une fleur blanche appelée trientale. Sais-tu qu'en Belgique cette fleur ne pousse que sur le plateau des Hautes Fagnes ?



Les réserves naturelles sont parfois toutes petites. Un grand nombre d'entre elles appartiennent et sont **gérées par des associations de protection de la nature**.

Citons par exemple la **réserve naturelle domaniale** Abbé Charles Dubois dans la vallée de la Warche qui abrite des forêts de ravin ou, côté allemand, le Perlenbach avec ses prairies à fenouil des Alpes et à narcisses, situé à l'ouest de Kalterherberg.

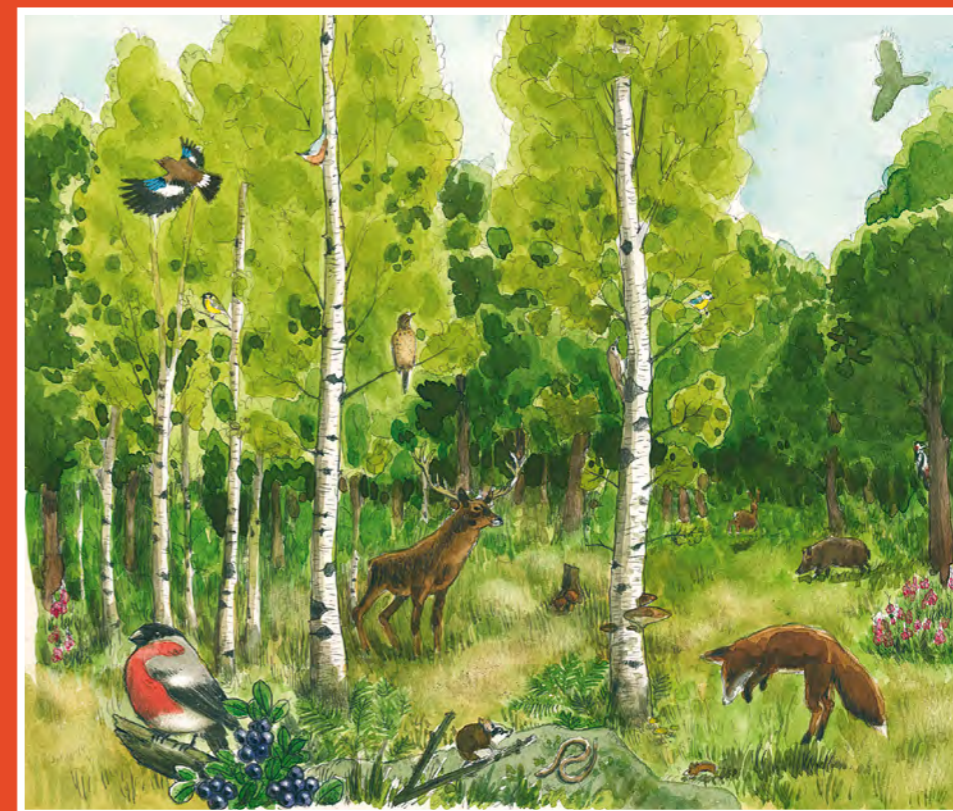
Si tu veux visiter une réserve :
Les associations organisent régulièrement des visites dans les réserves ou même des camps de gestion (c'est-à-dire des journées où les gens viennent donner un coup de main pour entretenir la réserve en coupant certains arbres, en éliminant certaines plantes...).

Tu peux aussi aller dans une zone D de la réserve naturelle des Hautes Fagnes (à pied et sans chien), en respectant les consignes indiquées sur les panneaux à l'entrée (rester sur les chemins, ne rien cueillir...). Par contre, si tu veux aller en zone C (de juillet à mi-mars), il faudra demander à l'avance pour être accompagné par un guide mandaté et peut-être rencontreras-tu au cours de ta balade un garde auxiliaire, chargé de surveiller la réserve.

Voici un des milieux qu'on peut voir dans notre Parc naturel.

Regarde bien les animaux qui sont représentés : essaie de trouver **le nombre d'oiseaux** dans le dessin et de **donner leur nom** !

Tu pourras peut-être gagner **une balade dans une zone C** de la réserve naturelle des Hautes fagnes pour toi et ta famille !



ENVOIE TA RÉPONSE AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2014 à la Maison du Parc, route de Botrange 131, 4950 Robertville ou par e-mail à l'adresse : service.pedagogique@botrange.be

Jeu - Concours



Un paysage, c'est quoi ?!



Zoom sur le village DE XHOFFRAIX

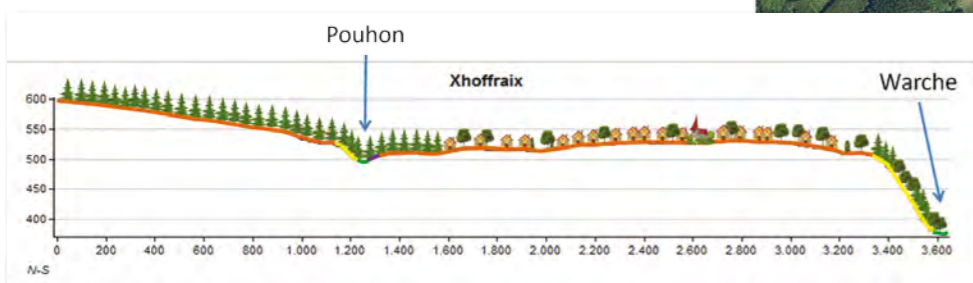
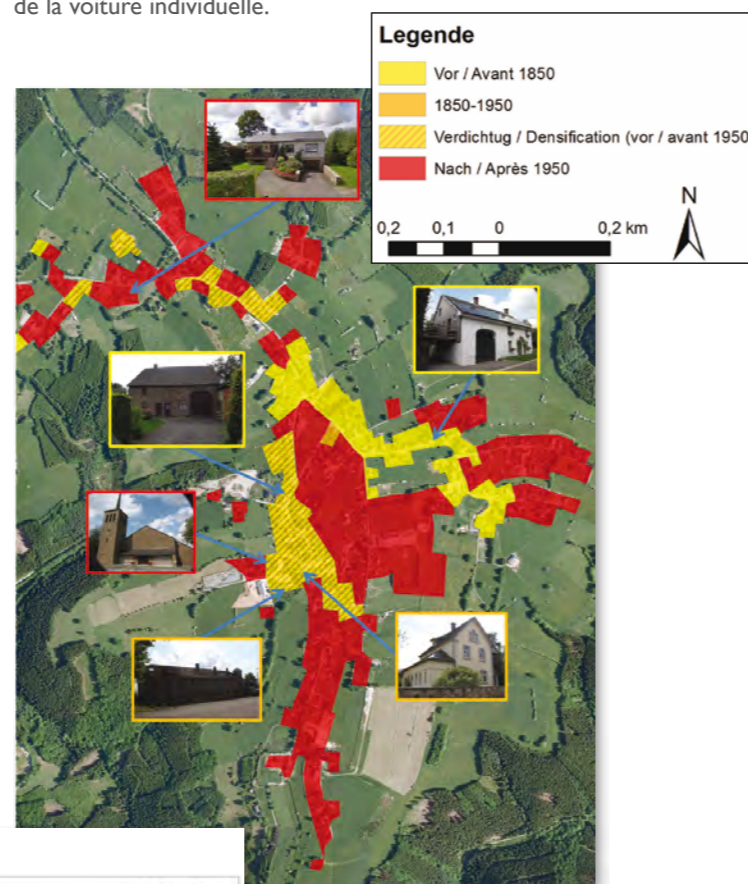


Après avoir analysé le village de Sourbrodt dans notre dernier journal, nous allons nous déplacer un peu à l'Ouest vers un village présentant une structure et un développement différent: Xhoffraix.

Des limites naturelles infranchissables

Le village se trouve à l'extrémité sud du Plateau des Hautes-Fagnes et fait partie du territoire paysager du « Haut plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents ». Le relief et la constitution du sol ont fortement influencé le développement du village. Au nord, des sols très humides ou des sols tourbeux rendaient toute nouvelle implantation difficile. De plus, le Rau du Corau à l'Ouest, le Rau du Pouhon en aval du Bayehon à l'Est et la Warche dans le Sud du village... bref, plusieurs vallées encaissées, constituent des frontières naturelles limitant fortement son développement en surface. Les versants de ces vallées sont boisés. Au nord, bien que les sols fagnards soient humides, le relief assez plat a permis l'installation de plantations d'épicéas sur des parcelles rectangulaires. C'est ainsi que tout le village est majoritairement entouré de forêts. Xhoffraix n'est pas tout seul ! Mont et Longfaye, de part et d'autre du village, montrent des caractéristiques paysagères similaires... C'est ainsi que les habitants partagent leur vie socioculturelle. Les trois villages se sont développés sur le versant « d'adret » du Haut plateau fagnard, c'est-à-dire orienté sud pour profiter d'un ensoleillement maximum. Xhoffraix est situé sur un replat entre le Pouhon et la Warche.

Depuis la fondation du village, l'habitat s'est disposé en plusieurs quartiers. Le village a été très peu touché par l'industrialisation de la région. L'extension du village a eu lieu durant la fin de la deuxième moitié du siècle dernier, avec l'apparition de villas quatre façades et de la voiture individuelle.



Structure bocagère

L'espace non bâti, à proximité du village, fait partie d'un paysage typique de notre région : le bocage.

Même si elles sont en voie de disparition, les reliques des anciennes haies agricoles sont toujours perceptibles dans nos paysages et témoignent d'une activité agricole qui persiste depuis des siècles.

Un petit bout d'histoire

Xhoffraix apparaît pour la première fois au début du 12^{ème} siècle sous le nom **Scofreit** et connaît au fil des temps des variations (Scofieal, Scoffereal, Xhoffreau,...).

Dû à la division naturelle, les villages Mont, Xhoffraix et Longfaye faisaient partie du Ban de Xhoffraix, dépourvu d'un conseil d'échevins et de sa cour de justice, habituellement présents dans une telle unité administrative.

Une première chapelle a été construite en 1484 mais Xhoffraix est seulement devenu une paroisse en 1803.

En 1843, la chapelle a été remplacée par une nouvelle église dédiée à Saint Hubertus. L'église actuelle date de 1970 et se trouve au même endroit.

Comme tous les villages du MOYEN-ÂGE, les terres étaient exploitées selon une économie de subsistance : élevage, cultures, exploitation de la forêt et... l'exploitation de la tourbe. Celle-ci était extraite pas trop loin, dans la Fagne de Xhoffraix, le Lonlou, Les Mosseux, la Fagne de la Polleur,...

Le village disposait d'un moulin banal (cela signifie qu'il appartenait au seigneur et que les habitants étaient obligés d'y faire moudre leurs céréales sous peine d'une amende) le long du Rau du Pouhon. A la fin du 19^{ème} siècle, la construction de la gare de Sourbrodt ainsi que de nouvelles routes qui relient le village à Ovifat, marquent la transition des pratiques agropastorales vers une agriculture spécialisée en élevage.

A cette même époque, les premières pessières faisaient leur apparition. Encore aujourd'hui, l'épicéa, qui a entraîné une fermeture du paysage, domine celui-ci.

Les conditions rudes des Hautes Fagnes et les vallées escarpées ont fortement marqué le développement du village: son histoire, sa vie culturelle, sociale et économique. C'est pour ces raisons, que Xhoffraix est ce qu'il est aujourd'hui un village pittoresque au milieu d'un paysage très diversifié !

Chacun perçoit le paysage différemment en fonction de sa culture, de son milieu et de son éducation. D'une manière générale, le paysage est souvent utilisé pour décrire un milieu non bâti. On se limite uniquement à l'esthétique. Mais un paysage est beaucoup plus !

L'article premier de la Convention Européenne de Florence définit le mot « paysage » comme étant une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Chaque territoire qui est perçu par l'homme, bâti ou non, fait partie du paysage. Il est constitué de prairies, de cultures, de forêts, ... de villages ou de villes ! Le paysage est donc la base et le point de départ pour toute activité de vie. Il évolue constamment et la main de l'homme et ses besoins sont souvent le premier moteur des changements qui s'y opèrent ...

Un Parc naturel, plus qu'un beau paysage !

Dans le cadre du Plan de Gestion, une étude paysagère sera réalisée, dans laquelle les différents paysages du Parc naturel seront analysés selon des facteurs objectifs. Il s'agit des éléments formant le paysage, qu'ils soient naturels (relief, hydrographie, ...) ou influencés par l'homme (l'habitat, le milieu agricole et forestier).

Analyser, c'est donc interpréter... non seulement les beaux paysages, mais aussi ceux qui sont dégradés. Si on comprend leur développement, on peut établir un programme d'actions durables.

Comment analyser le territoire sur base du paysage ?

En identifiant comment se structure notre territoire



Occupation du sol du village d'Xhoffraix

En observant les morphologies du paysage (bocage, openfield,...)



Panorama du village d'Ouren

En mettant en évidence l'impact paysager des dynamiques territoriales, façonné par l'histoire et par l'évolution de la nature



Ancien abreuvoir à Sourbrodt